

Arthurimmo.com Barème de l'agence Arthurimmo La Rochelle Sud (Aytré)

Mise à jour en Octobre 2020.

HONORAIRES Transaction (HONORAIRES TTC)

Maisons, Appartements & Terrains:

Mandat Simple & Exclusif	Honoraires Acquéreur	Mandat Expert Équitable	Honoraires Acquéreur	Honoraires Vendeur
Jusqu'à 80 000€	3000€	Jusqu'à 80 000€	1500€	1500€
De 80 001€ à 400 000€	4%	De 80 001€ à 400 000€	2%	2%
De 400 001€ à 600 000€	3,5%	De 400 001€ à 600 000€	1,75%	1,75%
Supérieur à 600 001€	3%	Supérieur à 600 001€	1,5%	1,5%

- → Dans le cadre d'un mandat "Exclusif" ou "Expert Équitable", le diagnostic énergétique (DPE) vous sera offert dès la signature du mandat et l'ensemble des diagnostics obligatoires vous seront offerts au moment du compromis de vente.
- → Dans le cadre d'un mandat "Expert Équitable", le vendeur maintient la possibilité de trouver un acquéreur par ses propres moyens. Si la vente est conclue avec un acquéreur présenté par le vendeur, les honoraires à la charge du vendeur seront offerts.

Murs commerciaux & Fond de commerces		Vente Viager		
	Honoraires Acquéreur		Honoraires Acquéreur	
Jusqu'à 90 000€	8 000€	Jusqu'à 100 000€	6 000€	
De 90 001€ à 400 000€	9%	De 100 001€ à 400 000€	8%	
De 400 001€ à 600 000€	8%	Supérieur à 400 001€	6%	
Supérieur à 600 001€	7%			

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.



Arthurimmo.com Barème de l'agence Arthurimmo La Rochelle Sud (Aytré)

Mise à jour en Octobre 2020.

Réglementation de la loi ALUR du 29/03/2014 :

- ☐ Zone "très tendue"
- -Le plafond du prix au m² de surface habitable concernant les honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail, est fixé à 8€ au m² en zone "non tendue" et 10€ au m² en zone "tendue", à la charge du locataire.
- -Le plafond du prix au m² de surface habitable concernant les honoraires de l'état des lieux d'entrée et de sortie est fixé à <u>3€ au m² toutes zones confondues</u>, à la charge du locataire et du propriétaire.
- -Les honoraires d'agence à la charge du propriétaire ne peuvent être inférieurs aux honoraires du locataire.

Habitation & commerce:

	Charge Locataire	Charge Propriétaire	
Honoraires d'entremise et de négociation	Non applicable	0€	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail	8€ / m²	8€ / m²	
Honoraires de l'état des lieux entrée et sortie	3€ / m²	3€ / m²	

Les prix au m² sont valables dans la limite de 90m² pour les habitations (soit 990€ maximum).

Garage, parking et box:

Forfait de 100 € pour le propriétaire et 100 € pour le locataire.





Arthurimmo.com <u>Barème de l'agence</u> <u>Arthurimmo La Rochelle Sud (Aytré)</u>

Mise à jour en Octobre 2020.

HONORAIRES GESTION (HONORAIRES TTC)

Afin d'assurer un service complet nous effectuons la gestion de vos biens par notre prestataire Locagestion.

- Nous sommes votre interlocuteur sur le terrain et pour la gestion courante.
- Locagestion s'occupe de toute la partie paiement, gestion des comptes et régularisation.

Gestion complète:

Les honoraires de gestion sont dégressifs en fonction du montant du cumul des loyers d'un même propriétaire :

- Pour un cumul des loyers inférieur à 1500€ / mois : 6 % HT (7,2% TTC)
- Pour un cumul des loyers entre 1500 et 2000€ / mois : 5% HT (6% TTC)
- Pour un cumul des loyers supérieur à 2000€ / mois : 4% HT (4,8% TTC)

Pour chaque bien mis en gestion, 3€/ mois seront facturés en plus pour les frais administratifs.

La gestion de vos biens comprend :

- → Quittancement, appels de loyers et encaissement du locataire mensuel.
- → Virement automatique des loyers et envoi mensuel d'un rapport de gérance au propriétaire
- → Régularisation des charges & paiement des charges au syndic
- → Accès privé propriétaire par Internet 24/24 avec consultation du dossier et des comptes
- → Augmentation annuelle des loyers et aide à la déclaration fiscale
- → Suivi technique, commandes et paiement des fournisseurs et des artisans

Garantie Loyer Impayé (GLI):

GLI de "CLARENS-AXA" pour 3% TTC du loyer mensuel comprenant :

- → Garantie de paiement des loyers à 100% et sans franchise
- → Prise en charge des pertes locatives jusqu'à 90 000€ par sinistre
- → Prise en charge des dégradations immobilières jusqu'à 10 000€ TTC
- → Prise en charge des procédures, des frais d'huissiers et d'avocats
- → Protection juridique : 6 000€ par sinistre
- → Procédure d'éviction du locataire